



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 834 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens de Saint-Barthélemy et de ses environs.

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE dans toutes les dépenses générées par la municipalité de Saint-Barthélemy, incluant le salaire du maire et des conseillers, il est important de considérer la capacité de payer de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation de salaire du maire est difficilement justifiable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Barthélemy a un mauvais indice de développement et est donc répertoriée en tant que municipalité dévitalisée;

CONSIDÉRANT QUE cette augmentation semble exagérée dans le contexte actuel (Règlement 473-08 : rémunération annuelle de base 7 122.00\$, allocation annuelle de dépense 3 561.00\$ / règlement 499-10 : rémunération annuelle de base 28 330.00\$, allocation annuelle de dépense 14 165.00\$).

Et les interventions réclamées se résument ainsi :

Les soussignés demandent à l'Assemblée nationale qu'elle rappelle à l'ordre les élus municipaux de Saint-Barthélemy et qu'elle exige du gouvernement qu'il intervienne afin de s'assurer de la tenue d'un référendum sur l'augmentation du salaire du maire.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



André Villeneuve, Berthier

23 MAI 2010

Date